

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Régine GOURDIN - Roland BLUM représenté par Albert GUIGUI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Sandrine D'ANGIO représentée par Antoine MAGGIO - Patrick GHIGONETTO représenté par Patrick BORE - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Daniel HERMANN - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Vincent GOMEZ - Guy MATTEONI représenté par Laurent LAVIE - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOU DIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Martine VASSAL représentée par Marine PUSTORINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Alain CHOPIN.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 001-211/14/CC

■ Approbation de la déclaration de projet sur l'intérêt général de la Zone d'Aménagement Concerté d'Empallières à Saint-Victoret
DUF 14/11498/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace communautaire et de la politique de développement économique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a, par délibérations URB 1/432/CC du 22 mai 2006 et URB 948/07/CC du 8 octobre 2007, approuvé respectivement la reconnaissance de l'intérêt communautaire et la mise en œuvre d'une opération d'aménagement destinée à la réalisation d'une ZAC sur le site d'Empallières à Saint-Victoret et la création de ladite ZAC.

Par délibération URB 12/707/CC du 29 juin 2007 le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a demandé à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône de diligenter de manière conjointe, au bénéfice de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la réalisation de la ZAC Empallières ainsi qu'une enquête parcellaire nécessaire à la maîtrise des emprises foncières.

Par décision n° E13000240/13 du 16 décembre 2013, le Président du Tribunal Administratif de Marseille a désigné le commissaire enquêteur pour conduire conjointement sur la demande de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, l'enquête portant sur l'utilité publique de la ZAC Empallières et de l'enquête parcellaire correspondante.

Par arrêté n° 2013-73 du 27 décembre 2013, le Préfet des Bouches-du-Rhône a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes (enquête préalable à la déclaration publique et enquête parcellaire) concernant la ZAC Empallières à Saint-Victoret.

Les enquêtes se sont déroulées pendant 33 jours consécutifs du 10 février 2014 au 14 mars 2014 inclus suivant les procédures légales.

Dans son rapport du 9 avril 2014 transmis par les services préfectoraux, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve à la réalisation de la ZAC Empallières.

Ainsi, il est nécessaire, en vertu de l'article L126-1 du Code de l'Environnement introduit par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, modifiée par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole se prononce par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

En conséquence, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole confirme son intention de réaliser la ZAC Empallières à Saint-Victoret et demande au Préfet la délivrance de l'arrêté d'utilité publique.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération URB 1/432/CC du 22 mai 2006 du Conseil de Communauté qui reconnaît l'intérêt communautaire d'Empallières, organise la concertation préalable et engage les études ;
- La délibération URB 948/07/CC du 8 octobre 2007 du Conseil de Communauté qui approuve le dossier de création de la ZAC ;
- La délibération URB 12/707/CC du 29 juin 2007 demandant l'ouverture conjointe de l'enquête d'utilité publique et de l'enquête parcellaire pour la ZAC.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole se prononce par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de la ZAC Empallières à Saint-Victoret.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la déclaration de projet, sur l'intérêt général de la réalisation de la ZAC Empallières à Saint-Victoret.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer les documents pouvant résulter de cette procédure.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014